

AXA Banque Financement

RAPPORT ANNUEL 2016



SOMMAIRE

1	RAPPORT DE GESTION 2016	p. 4
----------	--------------------------------	-------------

2	COMPTES SOCIAUX	p. 21
----------	------------------------	--------------

GOVERNANCE (composition au 31/12/2016)

Conseil d'administration

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Pierre Janin

Administrateurs

Monsieur Michel Falvert

Monsieur Pierre Janin

Monsieur Jean Malhomme

Madame Christel Matrat

Monsieur Henry Montjean

AXA France IARD, représentée par Madame Elise Bert-Leduc

AXA France Vie, représentée par Monsieur Jean-Baptiste Tricot

CFP Management, représentée par Monsieur Matthieu Bébéar

Direction Générale

Directeur Général

Madame Marie-Cécile Plessix

Directeurs Généraux délégués

Monsieur Emmanuel Ramé

Monsieur Jean-Marc Vasseux

Commissaires aux Comptes

Titulaire

Mazars

Pricewaterhousecoopers Audit

Suppléant

Monsieur Etienne Boris

Monsieur Gilles Dunand Roux

1

RAPPORT DE GESTION AXA Banque Financement

Actionnariat	5
Activité de la société et perspectives	5
Examen des comptes sociaux	6
Affectation du résultat	9
Filiales et participations	10
Mandataires sociaux	11
Annexe au rapport du Conseil d'Administration	13

Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués à l'assemblée générale d'approbation des comptes conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, afin de vous rendre compte de la situation de la Société au cours de l'exercice comptable écoulé et clôturé le 31 décembre 2016.

Nous espérons que les comptes annuels, annexés au présent rapport, feront l'objet de votre part d'un vote d'approbation.

Par ailleurs, l'ensemble des autres documents à vous communiquer a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

Actionnariat

Le capital social au 31 décembre 2016 est de 33 855 000€ correspondant à 2 220 000 actions. L'actionnariat est composé comme suit au 31 décembre 2016 :

- 65% du capital est détenu par AXA Banque. ;
- 35% du capital est détenu par BNP Paribas Personal Finance.

Activité de la société et perspectives

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La production de crédits à la consommation, réalisée dans le cadre de la société en participation constituée avec AXA Banque et BNP Paribas Personal Finance, atteint 388M€ (-18%). Cette diminution de la production est marquée d'une part, par la baisse de la production de prêts personnels (-18%) et par un ralentissement de nouveaux tirages sur le crédit renouvelable (-21%).

Près de 28 000 contrats de prêts ont été conclus en 2016, dont 27 000 prêts personnels (contre 37 000 en 2015) et 900 ouvertures de nouveaux contrats de crédits renouvelables (en retrait de -10% par rapport à 2015).

Au 31 décembre 2016, les encours sur la clientèle s'élèvent à 845M€, en baisse de -7% par rapport à fin 2015. Cette baisse résulte principalement de la diminution des encours des prêts personnels de -6%, ainsi qu'une diminution de -18% des encours des crédits renouvelables à 46M€.

Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé : Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Néant

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2017, AXA Banque Financement a pour objectif de poursuivre l'équipement des clients d'AXA France en crédit à la consommation, en s'appuyant notamment sur le développement de ses agents « assurbanquiers ».

Autres évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La banque entend profiter de la promulgation de la loi sur la mobilité bancaire pour proposer une nouvelle offre et faire accroître son nombre de compte et par conséquent, son nombre de crédit à la consommation.

Activité en matière de recherche et développement

Nous vous informons, en vertu des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué, eu égard à son activité, aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Examen des comptes sociaux

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Nous vous indiquons ci-après le détail des principaux postes du compte de résultat et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Bilan

Actif

L'actif du bilan s'élève au 31 décembre 2016 à 922 M€ contre 990 M€ l'année précédente.

Il est constitué des postes :

- > Effets publics et valeurs assimilées pour 29 M€.
- > Créances sur les établissements de crédit pour 9 M€.
- > Opérations avec la clientèle pour 878 M€.
- > Autres actifs pour 0,255 M€
- > Comptes de régularisation pour 5 M€.

Passif

- > Les capitaux propres s'élèvent à 77 225 M€.

Les dettes, d'un montant de 834 M€, sont principalement constituées des postes :

- > Dettes envers les établissements de crédits pour 741 M€.
- > Dettes représentées par un titre pour 90 M€.
- > Dettes sur la clientèle pour 3 M€.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 0,008 M€.

Compte de résultat

Compte tenu de ce qui précède, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 5,2 M€ contre un bénéfice de 4,9 M€ en 2015.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demanderons d'approuver les amortissements excédentaires non déductibles des bénéfices visés à l'article 39-4 de ce Code dont le montant s'élève à 0 €.

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

La stratégie d'AXA Banque Financement vise à proposer à la clientèle directe et intermédiée d'AXA Banque une offre de crédits (prêts personnels et crédits renouvelables). Les crédits représentent en effet un complément efficace à certains produits d'assurance, comme par exemple l'association du crédit automobile et de l'assurance automobile. AXA Banque Financement s'appuie pour ce faire sur les moyens d'AXA Banque et de BNP PARIBAS Personal Finance, dans le cadre d'une société en participation (SEP) constituée avec ces deux sociétés.

Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Gestion des risques

Le principal risque auquel est soumise AXA Banque Financement dans le cadre de son activité est le risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non remboursement total ou partiel des prêts octroyés à la clientèle. Ce risque est géré :

- au moment de l'octroi, par la sélection des emprunteurs en fonction de leur capacité de remboursement. Cette sélection est notamment opérée par l'usage de scores ;
- en cas d'impayés, par la gestion active de ces dossiers, d'abord par la voie amiable, puis, si nécessaire, par la voie contentieuse.

En matière de risques de marché, AXA Banque Financement est théoriquement exposée aux trois risques suivants :

- Risque de taux : dans la mesure où AXA Banque Financement consent des crédits à taux fixe à ses clients : ce risque est géré par la mise en place de refinancements à taux fixe auprès d'AXA Banque, les maturités de ces refinancements étant déterminées en fonction du profil d'amortissement des crédits octroyés par AXA Banque Financement, après prise en compte d'hypothèses de remboursement anticipé.
- Risque de liquidité : l'activité d'AXA Banque Financement se développe par l'octroi de prêts personnels.
AXA Banque Financement a par ailleurs ouvert à ses clients un certain nombre de crédits renouvelables (45M€ d'engagement hors bilan au 31 décembre 2016).
- Risque opérationnel : AXA Banque Financement est soumise à des risques opérationnels au titre de l'exercice de son activité. Les incidents opérationnels font l'objet d'un suivi régulier, avec mise en œuvre d'actions correctrices en cas de besoin.

AXA Banque Financement dispose par ailleurs, dans le cadre de la société en participation conclue avec AXA Banque et BNP PARIBAS Personal Finance, d'un plan de continuité de ses activités en cas de sinistre majeur

Affectation du résultat

Le montant disponible pour l'affectation se décompose ainsi :

- Bénéfice de l'exercice	5 236 625,03 €
- Report à nouveau avant affectation	27 255 696,09 €
<hr/>	
Soit un total disponible de	32 492 321,12 €

Nous vous proposons d'affecter ce total disponible comme suit :

- distribution aux actionnaires	5 106 000,00 €
- report à nouveau	130 625,03 €

En conséquence, il sera distribué à chacune des 2 220 000 actions composant le capital social un dividende de 2,30 € au titre de l'exercice 2016.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard fin juin 2017.

En vertu de l'article 243 bis du Code général des impôts, ce dividende ouvre droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques

Nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre d'actions	2 220 000	2 220 000	2 220 000
Dividende net par action	2,30 €	2,10 €	2,20 €

Délais de paiement fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la décomposition au titre des deux derniers exercices clos du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Exercice	Total dettes fournisseurs (en €)	De 0 à 30 jours	De 31 à 45 jours	De 46 à 60 jours	Plus de 61 jours
31 décembre 2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
31 décembre 2015	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Délais de paiement clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la décomposition au titre des deux derniers exercices clos du solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance.

Exercice	Total créances clients (en €)	De 0 à 30 jours	De 31 à 45 jours	De 46 à 60 jours	Plus de 61 jours
31 décembre 2016	401 724.71 €	215 234.85 €	0 €	0 €	186 489.86 €
31 décembre 2015	439 614.92 €	0 €	220 415.14 €	0 €	219 199.78 €

Filiales et participations

Prises de participations significatives ou prises de contrôle en France au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a effectué aucune prise de participation dans une société ayant son siège social en France représentant plus de 5%, 10%, 20%, 33,33% ou 50% du capital de cette société ou ne s'est assurée le contrôle de société ayant son siège social en France.

Filiales et sociétés contrôlées en France et à l'étranger

La Société ne détient aucune filiale et ne contrôle aucune société.

Succursales

Au 31 décembre 2016, la Société ne disposait d'aucune succursale.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Au cours de l'exercice 2016, le conseil d'administration n'a été saisi d'aucune demande d'autorisation de conventions réglementées au sens des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Par ailleurs, une convention autorisée par le conseil du 30 novembre 2015 s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016.

Enfin, aucune convention, autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

MANDATAIRES SOCIAUX

Situation des mandats des administrateurs et de la direction générale

Le conseil d'administration comprend 8 administrateurs. Il n'y a eu aucune évolution au sein du conseil au cours de l'exercice 2016. Cependant, il sera proposé à l'assemblée générale de ratifier la cooptation faite lors du conseil du 20 mars 2017 d'AXA Banque.

Le conseil se réunit au moins 2 fois par an et autant de fois que nécessaire. Ses membres reçoivent les informations utiles à l'exercice de leur mandat préalablement à chaque réunion.

M. Pierre Janin est président du conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société.

Mme Marie-Cécile Plessix est directeur général. Pour l'exercice de la direction générale, Mme Marie-Cécile Plessix est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations définies par celui-ci.

Messieurs Jean-Marc Vasseux et Emmanuel Ramé sont chacun directeur général délégué. Ils assistent le directeur général et disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé.

Rémunérations et avantages des mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé

La Société n'a pas de mandataires sociaux détenant de mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Renouvellement de mandats d'administrateur

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Enveloppe de rémunérations des personnes relevant de l'article L.511-71 du code monétaire et financier (CMF) – Avis consultatif

La Société n'ayant pas de salarié, nous vous proposons de prendre acte qu'aucune rémunération n'a été versée au titre de l'exercice 2016.

Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, n'arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Délégations en matière d'augmentation de capital

En application de l'article L. 225-100 al.7 du Code de commerce, nous vous rappelons que le conseil d'administration ne bénéficie pas de délégation de compétence l'habilitant à augmenter le capital social sur ses seules décisions.

Modification statutaire

Afin de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur qui permettent au conseil de transférer le siège social dans tout le territoire français sous réserve de ratification à la prochaine assemblée générale, nous vous proposons de modifier l'article 4 des statuts.

Informations sur l'actionnariat salarié

En application de l'article L 225-102 du code de commerce, il est précisé qu'AXA Banque Financement n'emploie aucun salarié et, qu'en conséquence, la participation des salariés au capital social à la date du 31 décembre 2016 est nulle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE N°1 AU RAPPORT DU DIRECTOIRE

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires au 31 décembre 2016

CA = conseil d'administration

CS = conseil de surveillance

Pierre Janin

Pierre Janin Né le 13/04/1966 Président du Directoire AXA Banque		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Président du Conseil d'Administration	- AXA Banque Financement (SA)	
Représentant permanent d'AXA France Assurance	- CS AXA Banque (SA)	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours :

Président du Directoire	- AXA Banque (SA)	
Président et trésorier		- Office de Coordination Bancaire et Financière – OCBF (Association)

Matthieu Bébéar Né le 4/01/1969 Directeur Général AXA Particuliers/Professionnels		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Président du conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> • JURIDICA (SA) • ADIS (association diffusion Services) 	
Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • AXA France Vie (SA) • AXA France IARD (SA) • AXA Assurances IARD Mutuelle (SAM) • AXA Assurances Vie Mutuelle (SAM) 	
Vice-président	<ul style="list-style-type: none"> • CS AXA Banque (SA) 	
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • AXA France (GIE) 	<ul style="list-style-type: none"> • AGIPI (Association) • AGIPI Retraite (Association) • GIE AGIPI • Association de Protection des fonctionnaires (Association)
Représentant permanent d'AXA Assurances Vie Mutuelle (SAM), Président de conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • AWS (AXA Wealth Services) (SAS) 	
Représentant permanent de CFP Management	<ul style="list-style-type: none"> • CA AXA Banque Financement (SA) 	
Représentant permanent d'AXA Assurances IARD Mutuelle (SAM)	<ul style="list-style-type: none"> • CA AXA Global P&C (SA) 	
Membre	<ul style="list-style-type: none"> • CA AXA LEGAL Protection (SAS) • Comité de parrainage d'AXA ATOUT COEUR (Association) 	
Représentant permanent d'AXA France IARD		<ul style="list-style-type: none"> • CA UCAR (SA)

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours : Néant

--	--	--

<p style="text-align: center;">Jean Malhomme Né le 31 mars 1967 Directeur de la Gestion des Risques d'AXA France</p>		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> ● AXA Banque Financement (SA) ● Président du Comité d'Audit 	<ul style="list-style-type: none"> ● Neuflyze Vie (SA) ● ANPERE (Association) ● AGIPI (Association) ● AGIPI RETRAITE (Association)*
Représentant permanent d'AXA France Vie	<ul style="list-style-type: none"> ● CA Actions Sélectionnées (Sicav) ● CA Associations Diffusion Services ADIS (SA) 	
Membre		<ul style="list-style-type: none"> ● CS Fonds de Garantie des Assurances de Personnes

*Pour AGIPI RETRAITE, Jean Malhomme a un mandat d'administrateur du groupement d'épargne populaire et des deux comités de surveillance du PAIR.

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours :

Administrateur		<ul style="list-style-type: none"> ● PSE (Paris School of Economics)
Membre		<ul style="list-style-type: none"> ● Cosmetics Invest PME (SCA)

Elise Bert-Leduc

Elise Bert-Leduc Né le 26/07/1981		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Administrateur	<ul style="list-style-type: none">• AXA Assistance France (SA)	
Représentant d'AXA France IARD	<ul style="list-style-type: none">• CA AXA Banque Financement (SA)	
Représentant d'AXA France Assurance	<ul style="list-style-type: none">• CA de MGARD (SA)	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours : Néant

--	--	--

Jean-Baptiste Tricot

Jean-Baptiste Tricot Né le 28/12/1978		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Représentant permanent d'AXA France Vie	<ul style="list-style-type: none">• CA AXA Banque Financement (SA)• Membre du Comité d'audit	
Représentant permanent d'AXA France IARD	<ul style="list-style-type: none">• CS d'AXA Créditeur (SAS)• CS d'AXA WEALTH Services (SAS)	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours : Néant

--	--	--

Henry Montjean

Henry Montjean Né le 12/05/1977 Direction Grands Partenaires BNPPF		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Administrateur	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque Financement (SA)• Membre du Comité d'audit	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours : Néant

--	--	--

Christel Matrat

Christel Matrat Né le 28/06/1976 Direction Grands Partenaires BNPPF		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Administrateur	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque Financement (SA)	<ul style="list-style-type: none">• Fimaser (Belgique)• Servicios Financieros Carrefour (Espagne)

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours : Néant

--	--	--

Michel Falvert Né le 30/03/1966 Directeur Grands Partenaires BNPP PF		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Président		<ul style="list-style-type: none"> • Leval 20 (SAS) • Cosimo (SAS) • CA CMV Mediforce (SA)
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Banque Financement (SA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Domofinance (SA) • United Partnership (SAS) • UCI, S.A (Espagne) • UNIÓN DE CRÉDITOS INMOBILIARIOS, S.A, EFC (Espagne) • Cetelem Bank (Russie)
Vice-président		<ul style="list-style-type: none"> • CA de Fimaser (Belgique)
Représentant permanent BNPP PF		<ul style="list-style-type: none"> • CA de Carrefour Banque (sa)

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours :

Président		<ul style="list-style-type: none"> • Leval 21 (SAS)
------------------	--	--

Marie Cécile Plessix Née le 27/08/1968 Directeur Crédit - Banque et Epargne Bancaire AXA Banque		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Administrateur	<ul style="list-style-type: none">- AXA Bank Europe SCF (SA)- AXA Bank Europe (SA Belgique)	
Président du Directoire	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque (SA)	
Président	<ul style="list-style-type: none">• Société Immobilière Carnot 203 SIC 203 (SAS)	
Directeur général	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque Financement (SA)	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours :

Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none">- AXA Banque Financement (SA)	
---------------------------	---	--

Emmanuel Ramé

Emmanuel Ramé Né le 25/12/1963 Directeur Financier & Juridique d'AXA Banque et d'AXA Banque Financement		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Administrateur	- AXA Bank Europe SCF (SA)	- Monte Paschi Banque (SA)
Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none">• AXA Bank Europe SCF (SA)• AXA Banque Financement (SA)	
Membre du Directoire	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque (SA)	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours : Néant

--	--	--

Jean-Marc Vasseux

Jean-Marc Vasseux Né le 19/12/1952 Directeur des Risques Contrôle et Conformité AXA Banque		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Directeur général Délégué	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque Financement (SA)	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours :

Directeur Général	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque Financement (SA)	
-------------------	---	--

ANNEXE N°2 AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des résultats de la société au cours de cinq derniers exercices

Nature des indications	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	33 855	33 855	33 855	33 855	33 855
Nombre d'actions émises	2 220 000	2 220 000	2 220 000	2 220 000	2 220 000
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	73 689	65 163	62 468	55 536	50 379
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 087	2 503	5 824	12 715	11 152
Impôt sur les bénéfices	2 449	2 076	2 596	2 815	3 729
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 894	3 642	4 670	4 951	5 237
Montant des bénéfices distribués					
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,61	0,19	1,45	4,46	3,34
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,20	1,64	2,10	2,23	2,36
Dividende attribué à chaque action					
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages					

2

COMPTES SOCIAUX

États financiers sociaux	23
Annexes aux comptes sociaux	26
Rapport des commissaires aux comptes	52

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, Banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées	29 468	29 281
Créances sur les établissements de crédit	9 229	11 804
Opérations avec la clientèle	878 046	940 733
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Parts dans les entreprises liées		
Participations et autres titres détenus à long terme	4	4
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de négociation et de règlement		
Autres actifs	255	3 192
Comptes de régularisation	5 145	4 902
Total de l'Actif	922 148	989 917

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	740 615	897 945
Dettes sur la clientèle	3 201	3 250
Dettes représentées par un titre	90 006	
Autres passifs	2 855	4 619
Comptes de régularisation	8 238	7 227
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions	8	3
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres (hors FRBG)	77 225	76 873
Capital souscrit	33 855	33 855
Primes d'émission	7 493	7 493
Ecarts de réévaluation		
Réserves	3 386	3 386
Provisions règlementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau	27 256	27 189
Résultat de l'exercice	5 237	4 951
Total du Passif	922 148	989 917

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement	44 965	61 649
Engagements de financement douteux	30	26
Engagements de garantie		
Engagements de garantie (sur titres)		

Engagements reçus (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	45 356	50 671
Intérêts et charges assimilées	(7 669)	(11 166)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable		
Commissions - produits	4 940	4 844
Commissions - charges	(99)	(93)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées		
Autres produits d'exploitation bancaire	65	21
Autres charges d'exploitation bancaire	(25 816)	(23 854)
Produit net bancaire	16 777	20 423
Charges générales d'exploitation	(2 185)	(2 295)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Résultat brut d'exploitation	14 592	18 128
Coût du risque	(5 626)	(10 360)
Résultat d'exploitation	8 966	7 768
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
Résultat courant avant impôt	8 966	7 768
Résultat exceptionnel	(0)	(2)
Impôt sur les bénéfices	(3 729)	(2 815)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
Résultat net	5 237	4 951

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS D'AXA Banque Financement

Les comptes sociaux d'AXA Banque Financement sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit et aux dispositions du règlement aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Eléments d'appréciation permettant la comparabilité

Les règlements et avis du Conseil National de la Comptabilité dont l'entrée en vigueur est intervenue au cours de l'exercice 2016 n'ont pas eu d'impact direct significatif sur les comptes et sur la comparabilité des états financiers.

Faits marquants de l'exercice

L'assemblée Générale d'AXA Banque Financement a décidé en date du 19 mai 2016 de répartir le résultat 2015 comme suit :

- Distribution aux actionnaires : 4 884 000,00 euros
- report à nouveau : 66 733,20 euros

Elle décide en conséquence la mise en distribution aux 2 220 000 actions composant le capital social, d'un dividende unitaire net de 2,20 euros. En application de l'article 243 bis du code général des impôts, ce dividende ouvre droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques

L'assemblée décide que ce dividende sera mis en paiement le 06 juin 2016.

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit ou assimilés, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus et nettes des dépréciations comptabilisées au titres du risque client.

Les encours restructurés sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique. AXA Banque Financement constate, en plus de la décote sur marge, une provision globale et sur base

statistique pour couvrir le risque de perte inhérent à cette typologie d'encours. Cette provision est enregistrée en déduction de l'actif.

Les crédits sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils présentent un risque de non recouvrement et, en tout état de cause, lorsqu'ils présentent au moins une échéance impayée depuis plus de 3 mois. Ces prêts font l'objet de provisions en intérêts et capital, après prise en compte des garanties reçues.

La classification en douteux d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et engagements relatifs à ce débiteur dans cette même catégorie.

Les créances douteuses sont transférées en créances douteuses compromises dès le prononcé de la déchéance du terme et, en tout état de cause, lorsqu'elles sont classées en créances douteuses depuis plus d'1 an.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaires et/ou amiables ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'un enregistrement en perte.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et les créances douteuses non compromises. Des intérêts peuvent être enregistrés sur créances douteuses compromises.

Les intérêts enregistrés sur créances douteuses et douteuses compromises entrent dans la base de calcul de la provision au titre des pertes probables avérées.

AXA Banque Financement fait usage de notations externes, combinées à d'autres critères quantitatifs et qualitatifs, pour définir les limites d'engagement sur ses opérations financières.

La décision d'octroi de crédits consommation fait intervenir différents schémas décisionnels en fonction des produits (prêt personnel ou crédit renouvelable), du profil du client, et du canal de souscription. Sur le périmètre des clients intermédiés, l'application d'un score dit « de pré-qualification » permet, en amont de l'analyse du dossier, de segmenter selon la connaissance assurance la clientèle en quatre niveaux de risque (client pré-qualifié, client nouveau, prospect et client exclu). Cette connaissance assurance peut être complétée par la connaissance banque, avec entre autres critères, le comportement compte du client. Enfin, des scores spécifiques d'octroi prêt personnel ou, crédit renouvelable peuvent être appelés sur certaines typologie de clients (ex : prospects).

AXA Banque Financement distribue son offre en s'appuyant sur une pré qualification des clients de l'assurance et sur des scores développés avec son actionnaire BNPP PF.

Les encours d'AXA Banque Financement sont composés d'un grand nombre de créances de faible montant unitaire présentant des caractéristiques similaires. Le provisionnement des pertes probables s'appuie sur une base statistique permettant de déterminer la couverture du risque à pratiquer.

AXA Banque Financement a adopté la méthode d'étalement sur la durée de vie estimée des crédits des commissions assises sur la production payées à ses apporteurs et des frais externes d'octroi .

Méthodologie de provisionnements des encours de la clientèle

La méthodologie de provisionnement statistique des crédits à la consommation se présente de la façon suivante : les provisions statistiques sur les crédits à la consommation sont calculées sur la base de quatre sous-modèles, ventilant les créances à l'amiable et au contentieux, selon qu'elles

soient concernées par une procédure de Surendettement ou non. Le provisionnement des créances à l'amiable est effectué au travers du calcul de probabilité de passage d'un niveau d'impayés jusqu'au transfert à contentieux, et l'application du taux de perte estimé à l'entrée au contentieux. Les provisions contentieuses sont calibrées sur la base des taux de perte attendues à maturité, au regard des encaissements futurs estimés à partir des chroniques d'encaissements générationnels appliquées au montant confié par génération. Le taux d'actualisation est revu annuellement, en utilisant le taux moyen de l'encours productif. Les créances sous procédure Neiertz et orientées en Procédure de Rétablissement Personnel sont pour leur part provisionnées à 100%.

Le provisionnement sur engagements individuels s'effectue sur la base des décisions prises lors du comité contentieux qui se tient trimestriellement. Les décisions de provisionnement arrêtées lors de ce comité sont publiées sous la forme d'un compte rendu rédigé par le service juridique qui le communique ensuite au service comptabilité pour action.

Société en participation

AXA Banque Financement est gérante d'une société en participation (SEP) intervenant dans la production et la gestion de crédits à la consommation. AXA Banque Financement porte l'intégralité des encours de crédits dans son bilan.

Les charges et produits de la société en participation sont compris dans les charges et les produits d'AXA Banque Financement. La quote-part de résultat et de risque revenant aux partenaires est de 62,5% AXA Banque, 9% BNPP PF, 28,5% AXA Banque Financement, depuis le 1^{er} Janvier 2016.

Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaires, les effets publics et valeurs assimilées (titres émis par des organismes publics refinançables par la Banque Centrale, ainsi que les titres émis par des Etats), les autres titres de créances négociables, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables), les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Enfin, en ce qui concerne les titres de transaction, de placement, d'investissement, ainsi que de l'activité du portefeuille, les risques de défaillance avérés de contrepartie dont les impacts peuvent être isolés, font alors l'objet de provisions dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, négociables sur un marché actif, sont comptabilisés sous la rubrique « Titres de transaction » pour leur valeur d'acquisition incluant les intérêts courus mais hors frais d'acquisition et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui ne répondent ni à la catégorie de titre de transaction ni à celle de titre d'investissement.

Les titres sont évalués au prix d'acquisition, hors intérêts courus non échus enregistrés distinctement, à l'exclusion de tout frais.

Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. L'amortissement de cette différence se fait en application de la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle du titre. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises de différence mentionnés à l'alinéa précédent, et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC prenant la forme d'achat ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant à AXA Banque Financement, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement sous la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées sous la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Autres titres détenus à long terme

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées qu'AXA Banque Financement entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué, les cours de Bourse et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de provision, sont enregistrées sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles AXA Banque Financement dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités d'AXA Banque Financement.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué, les cours de Bourse et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de provision, sont enregistrées sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Opérations de pensions, prêts et emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan d'AXA Banque Financement dans le portefeuille titre dans la catégorie « titre prêté ».

Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan d'AXA Banque Financement. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au bilan pour leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrées au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Charges et produits exceptionnels

Ces postes comprennent les produits générés et les charges survenues de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante d'AXA Banque Financement.

Provisions

AXA Banque Financement constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément au CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Instruments financiers à terme de taux

Les engagements afférents à des instruments de taux d'intérêt à terme sont enregistrés au hors bilan pour leur valeur nominale et figurent comme tels en annexe.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisées à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés

dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Impôts sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme (hors plus-values sur les sociétés à prépondérance immobilière) sont taxées à 0% depuis le 1er janvier 2007. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

Une contribution additionnelle à l'IS sur l'impôt dû est exigible pour chaque exercice clos à compter du 31 décembre 2011.

Une contribution additionnelle à l'IS de 3% est applicable sur les montants distribués. AXA Banque Financement n'a pas effectué de distributions au sens des articles 109 à 117 du Code Général des Impôts.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

AXA Banque Financement est adhérent depuis 1991 au groupe fiscal constitué par AXA en France.

Les dotations ou reprises de provisions pour impôts différés constatées dans les comptes sociaux sont enregistrées en contrepartie du compte de charge d'impôt.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrées dans le compte de résultat.

Opérations de hors bilan

L'ensemble des engagements donnés et reçus par AXA Banque Financement sont enregistrés au hors bilan conformément à la réglementation dès lors qu'ils peuvent être chiffrés précisément. Si des engagements ne peuvent être chiffrés, ils sont mentionnés dans l'annexe aux comptes ou dans le rapport de gestion.

Depuis 2006, AXA Banque Financement bénéficie d'un engagement de son actionnaire majoritaire AXA Banque dans le cadre de la réforme du ratio de solvabilité (réforme dite Bâle II). Cet engagement est reconduit pour la réforme Bâle III.

Cet engagement d'AXA Banque assure à garantir au Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution les engagements d'AXA Banque Financement, et affirme qu'AXA Banque Financement fait l'objet d'une gestion prudente. Cette garantie exonère AXA Banque Financement d'une obligation de respect du ratio de solvabilité sur son périmètre. Le ratio de solvabilité est calculé au niveau de groupe de consolidation AXA Banque.

NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Effets publics et valeurs assimilées <i>dont titres prêtés</i>	28 940	28 754 28 754
Créances rattachées	528	527
Total	29 468	29 281

NOTE 3 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS (EN VALEUR NETTE COMPTABLE)

Note 3.1 : Créances et dettes (interbancaire et clientèle)

(en milliers d'euros)	Créances 31/12/2016		Créances 31/12/2015		Dettes 31/12/2016		Dettes 31/12/2015	
	Interbancaires	Clientèle	Interbancaires	Clientèle	Interbancaires	Clientèle	Interbancaires	Clientèle
Eligibles au refinancement de la Banque de France								
Non éligibles au refinancement de la Banque de France	9 229	875 293	11 804	937 527	738 099	3 201	892 220	3 250
<i>A vue</i>	<i>9 229</i>		<i>11 804</i>		<i>4 065</i>	<i>3 201</i>	<i>5 720</i>	<i>3 250</i>
<i>A terme</i>		<i>875 293</i>		<i>937 527</i>	<i>734 034</i>		<i>886 500</i>	
<i>Prêts subordonnés</i>								
Créances et Dettes rattachées		2 753		3 205	2 516		5 725	
<i>A vue</i>								
<i>A terme</i>		<i>2 753</i>		<i>3 205</i>	<i>2 516</i>		<i>5 725</i>	
<i>Prêts subordonnés</i>								
Total	9 229	878 046	11 804	940 733	740 615	3 201	897 945	3 250

Note 3.2 : Créances et dettes ventilées par échéance

(en milliers d'euros)	Éléments non ventilables (3)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances et dettes rattachées	31/12/2016	31/12/2015
Créances :	19 094	85 150	210 831	525 710	43 737	2 753	887 275	952 537
Caisse, Banques Centrales et assimilées								
Créances sur les établissements de crédit	9 229						9 229	11 804
Créances sur la clientèle (1)	9 865	85 150	210 831	525 710	43 737	2 753	878 046	940 733
Prêts subordonnés								
Dettes :	7 266	107 000	318 034	345 000	54 000	2 522	833 821	901 195
Dettes sur les établissements de crédit	4 065	107 000	273 034	300 000	54 000	2 516	740 615	897 945
Dettes sur la clientèle (2)	3 201						3 201	3 250
Dettes représentés par un titre			45 000	45 000		6	90 006	
Dettes subordonnées								

(1) Les crédits accordés sous la forme de comptes dits "disponibles" ou "permanents" sont ventilés en fonction de la durée théorique d'amortissement du capital restant dû.

(2) Y compris les autres sommes dues.

(3) Les "éléments non ventilables" correspondent principalement aux créances douteuses nettes de dépréciations et aux impayés pour les créances sur la clientèle et aux dépôts à vue pour les créances avec les établissements de crédit et aux comptes ordinaires créditeurs à vue.

NOTE 4 : VENTILATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (VALEUR BRUTE)

(en milliers d'euros)	Actif (1)	Passif
Autres concours à la clientèle	875 288	
Comptes ordinaires		
Comptes d'épargne à régime spécial		
Comptes à terme		
Valeurs non imputées et autres sommes dues	6	3 201
Créances et dettes rattachées	2 753	
Total	878 046	3 201

(1) Y compris créances douteuses brutes (80 374K€)

NOTE 5 : DÉPRÉCIATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Note 5.1 : Ventilation des créances de la clientèle

(en milliers d'euros)	Encours sains	Encours douteux brut	31/12/2016 (Montant brut)	31/12/2015
Comptes ordinaires				
Autres concours à la clientèle <i>dont encours restructurés</i>	865 428 8 747	80 364	945 793 8 747	1 005 989 9 293
Valeurs non imputées	6		6	11
Créances rattachées	2 743	10	2 753	3 205
Total encours	868 177	80 374	948 551	1 009 205

Note 5.2 : Ventilation des dépréciations des encours douteux (hors créances rattachées)

(en milliers d'euros)	Encours douteux brut	Dépréciations	Taux de dépréciation	Encours douteux net
Comptes ordinaires <i>dont encours douteux compromis</i>				
Autres concours à la clientèle (1) <i>Dont encours douteux compromis</i>	80 364	70 505	88%	9 859
Total encours	80 364	70 505	88 %	9 859

(1) Hors créances rattachées

NOTE 6 : OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Note 6.1 : Opérations avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2016
Créances :			
Effets publics et valeur assimilées		29 468	29 468
Créances sur les établissements de crédit	8 219	1 009	9 229
<i>A vue</i>	8 219	1 009	9 229
<i>A terme</i>			
Créances sur la clientèle (1)		878 046	878 046
Obligations et autres titres de crédits			
Total des emplois	8 219	908 523	916 743
Dettes :			
Dettes sur établissements de crédit	736 550	4 065	740 615
<i>A vue</i>		4 065	4 065
<i>A terme</i>	736 550		736 550
Dettes sur la clientèle		3 201	3 201
Dettes représentées par un titre		90 006	90 006
Dettes subordonnées			
Total des ressources	736 550	97 272	833 821

(1) hors valeurs non imputées

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées autres que celles mentionnées ci-dessus, qui ne soient pas conclues à des conditions normales de marchés

Note 6.2 : Opération avec les entreprises liées Hors-Bilan

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2016
Hors bilan - Engagements donnés:			
Engagement de financement :		44 995	44 995
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle		44 965	44 965
Douteux		30	30
Engagement de garantie :			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Engagements sur titres			
Total des engagements donnés		44 995	44 995
Hors bilan - engagements reçus :			
Engagement de financement :			
- reçu d'établissements de crédit			
- reçu de la clientèle			
Engagement de garantie			
- reçu d'établissements de crédit			
- reçu de la clientèle			
Engagements sur titres			
Total des engagements reçus		0	0

NOTE 7 : DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Dépréciations d'actifs				
Créances sur les établissements de crédit :				
A vue				
A terme				
Créances sur la clientèle :	68 472	3 182	1 149	70 505
Autres concours à la clientèle	68 082	3 182	848	70 415
Comptes ordinaires débiteurs				
Crédits restructurés (CRC 2002-03)	391		301	90
Titres d'investissement				
Titres de placement				
Titres de participation et activité du portefeuille				
Total dépréciations d'actifs	68 472	3 182	1 149	70 505
Provisions inscrites au passif				
Risques sur la clientèle				
Risques pour litiges				
Risques opérationnels (1)	3	4		8
Impôts différés				
Provisions pour engagement sociaux				
Total des provisions inscrites au passif	3	4	0	8

(1) provision pour suspens comptables

NOTE 8 : COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

Néant

NOTE 9 : PORTEFEUILLE TITRES

(en milliers d'euros)	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de participation et activité de portefeuille	31/12/2016	31/12/2015
Effets publics et valeurs assimilées		28 940			28 940	28 754
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)						
Actions et autres titres à revenu variable						
Participations et autres titres détenus à long terme				4	4	4
Créances rattachées sur effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		528			528	527
Total		29 468		4	29 472	29 286

(1) Titres donnés en pension livrée

Note 9.1 : Ventilation des titres

(en milliers d'euros)	Cotés Valeur brute	Non cotés Valeur brute	Valeur brute comptable	Dépréciations	Valeur nette comptable	Prix de remboursement	Valeur de marché	+/- Value	Emis en France Valeur nette	Emis à l'étranger Valeur nette	Emis par des organismes publics	Emis par d'autres émetteurs
Titres de placement :	29 468		29 468		29 468	29 528	30 111	643	29 467		29 468	
Effets publics et valeurs assimilées	28 940		28 940		28 940	29 000	29 582	643	28 940		28 940	
OPCVM de capitalisation												
OPCVM de distribution												
Titres de créances négociables												
Créances rattachées	528		528		528	528	528		528		528	
Titres d'investissement :												
Obligations												
Créances rattachées												
Participations et activité de portefeuille :		4	4		4	4	4		4		4	
Participations et autres		4	4		4	4	4		4		4	
Créances rattachées												
Total	29 468	4	29 472		29 472	29 533	30 115	643	29 471		29 472	

Note 9.2 : Effets publics et autres valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéances (Valeur nette comptable)

(en milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances et dettes rattachées	31/12/2016	31/12/2015
Titres de placement :		19 940	9 000		528	29 468	29 281
Effets publics Titres de créances négociables		19 940	9 000		528	29 468	29 281
Titres d'investissement :							
Effets publics Obligations							
Total obligations et autres titres à revenu fixe		19 940	9 000		528	29 468	29 281

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS

Note 10.1 : Mouvements sur immobilisations

Néant

Note 10.2 : Amortissements et dépréciations des immobilisations

Néant

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs:		
Dépôts de garantie versés	84	69
Créances fiscales et sociales (1)		2 949
Créances avec la clientèle		
Primes Plan Epargne Logement à recevoir		
Autres débiteurs divers	171	174
Total autres actifs	255	3 192
Autres passifs :		
Dépôts de garantie reçus		
Dettes fournisseurs		
Dettes fiscales et sociales (1)	698	2 586
Primes d'assurance collectées	1 856	1 780
Dettes avec la clientèle		
Comptes de règlement sur opérations sur titres		
Autres créditeurs divers	301	252
Total autres passifs	2 855	4 619

(1) Au 31/12/2016, le montant des acomptes versés au cours de l'exercice a été porté en déduction de l'impôt dû au titre des bénéfices de 2016."

NOTE 12 : COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges à payer et produits à recevoir sur Instruments financiers à terme				
Produits à recevoir / charges à payer	3 482	7 669	3 155	6 620
Charges / produits constatés d'avance		553		578
Primes d'émission				
Autres comptes de régularisation dont valeurs reçues à l'encaissement	1 662 314	15	1 747 409	29
Total	5 145	8 238	4 902	7 227

NOTE 13 : VENTILATION DES INTERETS COURUS

(en milliers d'euros)	Intérêts courus
Actif :	
Créances sur Banque Centrale	
Effets publics	528
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	2 753
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Prêts subordonnés	
Total intérêts à recevoir	3 282
Passif :	
Dettes envers les établissements de crédit	2 516
Dettes envers la clientèle	
Dettes représentées par un titre	6
Dettes subordonnées	
Total intérêts à payer	2 522

NOTE 14 : ACTIONNARIAT

Décomposition du capital social

(en euros)	31/12/2016
Capital social	33 855 000
Nombre d'actions	
- totalement libérées	2 220 000
- non libérées	
Valeur nominale de l'action	15,25

NOTE 15 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
31/12/2015	33 855	7 493	3 386		27 189	4 951	76 873
Dividendes versés au cours de l'exercice						(4 884)	(4 884)
Augmentation de capital							
Affectation du résultat de l'exercice antérieur					67	(67)	
Autres mouvements							
Résultat de l'exercice						5 237	5 237
31/12/2016	33 855	7 493	3 386		27 256	5 237	77 225

NOTE 16 : HORS BILAN ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES

Note 16.1 : Garanties reçues et données

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
Engagements de financement :		44 995		61 675
- d'établissements de crédit				
- de la clientèle		44 995		61 675
dont engagement de financement douteux		30		26
Autres engagements donnés BCE				
Engagements de garantie :				
- d'établissements de crédit				
- de la clientèle				
Autres engagements reçus BCE (titres)				
Créances immobilières BCE				
Engagements sur titres :				
Autres titres				
Total des engagements		44 995		61 675

Note 16.2 : Autres engagements hors bilan

Néant

Note 17 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Note 17.1 : Opérations conditionnelles

Néant

NOTE 18 : VENTILATION DES INTÉRÊTS ET PRODUITS – CHARGES ET ASSIMILÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit		7 715		11 166
Dettes subordonnées				
Opérations avec la clientèle	44 353		49 733	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 004	(47)	937	
Autres intérêts et assimilés				
Total	45 356	7 669	50 671	11 166

NOTE 19 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES

Néant

NOTE 20 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE

Néant

NOTE 21 : COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec la clientèle	1 231		1 383	
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations de change				
Prestations de services financiers	3 709	99	3 461	93
Total	4 940	99	4 844	93

NOTE 22 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Néant

NOTE 23 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT OU ASSIMILÉS

Néant

NOTE 24 : VENTILATION DES AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Quote part de résultat sur opérations faites en commun		25 728		23 697
Subvention reçue				
Activités accessoires				
Cotisation au fonds de garantie des déposants				
Exploitation bancaire diverse (1)	65	88	21	157
Total	65	25 816	21	23 854

(1) Dont cotisation au Fond de Résolution Unique de 87K€

NOTE 25 : VENTILATION DES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Frais de personnel		
Autres frais administratifs	2 185	2 295
Total	2 185	2 295

NOTE 26 : CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

Néant

NOTE 27 : VENTILATION DU COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises	Pertes sur créances couvertes	Pertes sur créances non couvertes	Récupération de créances amorties	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec la clientèle	(3 182)	1 000	(4 081)	(978)	1 621	(5 621)	(10 385)
Opération sur risques et charges	(4)					(4)	25
Total	(3 186)	1 000	(4 081)	(978)	1 621	(5 626)	(10 360)

NOTE 28 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Néant

NOTE 29 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Produits divers clientèles		1
Charges diverses clientèles (1)		(3)
Total		(2)

(1) pertes sur chèques

NOTE 30 : VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôt sur les sociétés 33,33%	Contribution sociale sur l'IS 3,3%	Crédit d'impôt	Résultat après impôts	31/12/2015
Résultat courant dont impôt sur les sociétés	8 966	(3 729)			5 237 3 729	4 953
Résultat exceptionnel	(0)				(0)	(2)
Total	8 966	(3 729)			5 237	4 951

NOTE 31 : DOTATIONS OU REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Néant

NOTE 32: RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital (%)	Valeur brute des titres	Provisions des titres	Valeur nette comptable des titres	Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat bénéficiaire ou (perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
Filiales (détenus à plus de 50%)	Néant										
Participations détenues dans des sociétés françaises (détenues entre 10 et 50%)	Néant										
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
Filiales françaises											
Filiales étrangères											
Certificat d'association				4		4					
Participations dans des sociétés étrangères	Néant										

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,
AXA BANQUE Financement
203-205 Rue Carnot
94138 Fontenay Sous Bois Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AXA Banque Financement, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Provisionnement du risque de crédit

Comme indiqué dans les notes 1, 5, 7 et 27 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 3 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Siege social : 61 rue de Villiers
92 200 Neuilly-sur-Seine
Tel : +33 +33 (0) 1 56 57 58 59
Fax : +33
SAS
Capital de 2 510 460 Euros
RCS Nanterre B 672 006 483

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié

MAZARS

Siège social : 61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Capital de 8 320 000 Euros
RCS Nanterre 784 824 153

MAZARS



Claire Gueydan-Brun



Max Dongar